Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260327-2026_20-DE

Membres en exercice : 15
Présents : 15
Représentés : 0

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 27 mars 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Madame Stéphanie CACLIN, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Madame Perrine SIMON, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Madame Caroline NEDELLEC, Monsieur Luc GERARD, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MAUBIAN

---

20. Roi Morvan communauté : Acceptation du fonds de concours au titre de l'année 2024 pour le Multi-accueil

La commune de Guémené-sur-Scorff a fourni tous les éléments nécessaires permettant à la Communauté de Communes de déterminer le **fonds de concours** à attribuer au titre de l'année 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le versement du montant du fonds de concours : 32 762.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**
ACCEPTE le montant du fonds de concours pour l'année 2024 pour le multi-accueil d'un montant de 32 762.50 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN